

que valent vos trésors ?

Un soufflet de forge pour le Salon

Cette semaine, Dominique, de Mareuil-sur-Cher, soumet à notre expertise un élément de forge de maréchal-ferrant ; Philippe Rouillac, notre commissaire-priseur, nous en dit plus sur l'histoire de cet outil.



Philippe Rouillac. (Photo NR)

Durant la semaine qui vient de s'écouler, le monde rural a été mis en lumière à l'occasion du Salon international de l'agriculture. Ce salon, fondé en 1964 sous sa forme actuelle est une opportunité pour les Franciliens d'approcher les animaux mais également, de renconter les professionnels de différents secteurs : des agriculteurs bien sûr, mais aussi de découvrir des métiers chargés d'histoire, comme les maréchaux-ferrants ou des forgerons.

Des forgerons pour fabriquer et entretenir les outils mais aussi soigner les bêtes

Ces derniers constituaient l'une des professions essentiel-



Il s'agit d'un soufflet dit « à piston », qui semble être en fer, composé de deux cylindres, comme des boîtes de conserve. (Photo maître Rouillac)

les dans la France rurale jusqu'au début du siècle dernier. En effet, ils étaient nécessaires pour fabriquer et entretenir les outils, mais aussi soigner les bêtes, en particulier dans les campagnes reculées. Ainsi, en région de montagne, les campagnards avaient aussi recours au maréchal-ferrant pour arracher leurs dents. Ils avaient ainsi besoin d'outils pour fabriquer et ajuster les fers à cheval ou réparer les socs de charrue. Parmi les outils indispensables aux forgerons, on retrouve notamment le soufflet qui permet d'apporter assez d'air pour atteindre la température de près de 800 degrés nécessaire pour rendre le fer malléable et pou-

voir ainsi le travailler. En effet, le fer se refroidissant rapidement et devenant cassant s'il est travaillé à froid, il était nécessaire que l'artisan puisse chauffer la pièce à forger avant de la frapper sur son enclume, et surtout, la réchauffer.

Un soufflet de forge à la forme particulière

L'opération de forge constitue donc une alternance de chauffe et de frappe donnant forme à l'objet désiré. Une fois la forme donnée à l'objet, l'artisan la réchauffait une dernière fois afin de lui donner la trempe qui confère à l'objet sa solidité finale. Cette dernière opération s'effectue en plongeant la pièce

rouge retirée de la forge dans un bain d'huile pour en figer le grain et renforcer le métal. L'objet de cette semaine est justement un soufflet de forge ; toutefois, il convient de noter sa forme particulière, assez éloignée du soufflet de forge traditionnel en bois et cuir. En effet, celui-ci semble être en fer, composé de deux cylindres, comme des boîtes de conserve. L'un est équipé d'un levier d'action au sommet et d'un contre-poids, tandis que l'autre comporte une sorte de tuyère en bas. Il s'agit ici d'un soufflet dit « à piston ». Avec ce système, l'air est compressé lors de la traction du levier puis maintenu dans l'un des cylindres

avant d'être envoyé dans l'autre, puis dans la tuyère. Ce nouvel outil est apparu au cours du 19^e siècle et a remplacé le soufflet de cuir avant d'être lui-même remplacé par le ventilateur centrifuge fonctionnant à l'électricité. Nous sommes loin de l'image traditionnelle de Vulcain, le dieu artisan forgeant les éclairs de Jupiter ou les armes d'Enée.

Votre soufflet, Jacques, présente d'importants manques, notamment au niveau de la tuyère et des clapets, on note aussi des déformations et des oxydations. En l'état, votre soufflet ne présenterait qu'**une valeur vénale très faible**. Il faudrait donc vous rapprocher d'un musée des outils et métiers anciens, comme celui de Rouziers-de-Touraine dans l'arrondissement de Tours, afin de préserver un témoin de l'activité rurale française des siècles passés et contribuer à prolonger l'histoire.

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 Ko) sur la boîte mail : tresors41@nrc.fr (attention, *tresors sans accent*). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

élections professionnelles

Quel président pour la chambre d'agriculture ?



Édouard Legras (à g.), pour la CR, sera candidat à la présidence de la chambre d'agriculture. Élise Guellier (CP) et Arnaud Bessé (FNSEA-JA) pourraient l'être également. (Photo montage NR)

Quatorze voix assurées pour la CR, mais...

Le candidat de la CR, Édouard Legras, part avec quatorze voix en principe assurées (treize du collège des exploitants agricoles et une du collège des propriétaires). Mais il lui en faudra dix-huit voire dix-neuf pour l'emporter. « On espère que les banques,

assurances et coopératives [qui disposent de six voix] suivront le vote majoritaire du collège des exploitants », indique Édouard Legras.

La liste FNSEA-JA devrait aussi présenter un candidat. Nous n'avons pas pu nous faire confirmer son nom, mais il pourrait s'agir du président sortant Arnaud Bessé. Il dis-

pose de six voix en principe assurées (quatre dans le collège des exploitants, un dans celui des anciens exploitants et un dans celui des organisations syndicales à vocation générale). Disposera-t-il en plus, d'un nombre important de reports de voix ? Par exemple les voix des élus de la CFDT Agri Agro, qui a rem-

porté un siège dans le collège des salariés agricoles et trois dans celui des salariés de groupements professionnels agricoles ? Laurent Chérigny, secrétaire fédéral territorial de la CFDT Agri Agro, répond simplement que la consigne est « *d'aller vers des gens qui ont nos valeurs... Mais ce sera aussi une histoire relationnelle entre les gens localement...* »

Questions de légitimité

Une chose est sûre, la seule voix que la Confédération paysanne (CP) a remportée au sein du collège des exploitants agricoles, n'ira ni à la FNSEA, ni à la Coordination rurale. « *Élise Guellier [seule élue CP] réfléchit à se présenter*, confie Bertrand Monier, porte-parole du syndicat. *Il est inconcevable de nous allier à la CR, qui n'a pas les mêmes valeurs que nous. Et impossible non plus de nous allier à la FNSEA, on s'est toujours opposés à leur modèle.* »

Pour autant, la Confédération paysanne, qui dénonce le système en place et notamment « *tous ces collèges* » qu'elle estime « *taillés pour la FNSEA* », ne comprendrait pas que la FNSEA conserve la présidence de la chambre d'agriculture malgré sa défaite au sein du collège des exploitants. Édouard Legras (Coordination rurale) estime aussi que le système de vote est « *trop complexe* », et que « *la voix des agriculteurs n'est pas assez importante* ».

Un avis que ne partage évidemment pas Nicolas Stépin, président régional de la FNSEA. « *Ce qui serait choquant, c'est s'il n'y avait qu'un collège qui comptait. Il y a eu des raccourcis : ce n'est parce qu'on perd le collège des exploitants qu'on perd la chambre. La chambre d'agriculture dispose de 36 sièges, ces 36 élus décident d'un bureau. C'est ça la démocratie.* » Verdict lundi.